

Prise en charge des dysfonctionnements de la messagerie professionnelle académique par les personnels informaticiens du rectorat

Du lundi au vendredi hors jours fériés

Prise en charge des incidents :

Toute la journée avec du personnel de permanence toute l'année.

A partir de 18h00 et jusqu'au lendemain 7h30 des dispositifs automatiques sont mis en œuvre pour assurer la continuité du service, mais ils ne prennent en charge que les incidents les plus simples.

Si une panne plus grave intervient pendant cette plage horaire, sa prise en charge par le personnel du rectorat ne commencera qu'à partir de 7h30 le lendemain. Le rétablissement sera fonction de la gravité de l'incident :

- rapidement si cela ne demande pas la mise en œuvre du contrat de maintenance,
- dans le cas contraire sous 4 ou 8 heures selon la gravité du problème.

Samedi, dimanche, jours fériés et période de fermeture du rectorat (en général du 1^{er} au 15 août)

Il n'y a pas de personnel de permanence.

Des dispositifs automatiques sont mis en œuvre pour assurer la continuité du service mais ils ne prennent en charge que les incidents les plus simples.

Si une panne plus grave intervient pendant une période, sa prise en charge par le personnel du rectorat ne commencera qu'à partir de 7h30 le premier jour travaillé suivant.

Comme dans le cas précédent, le rétablissement sera fonction de la gravité de l'incident :

- rapidement si cela ne demande pas la mise en œuvre du contrat de maintenance,
- dans le cas contraire sous 4 ou 8 heures selon la gravité du problème.

Sauvegardes

Vos messages non retirés du serveur ne sont ni archivés ni sauvegardés.